

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3523

24 novembre 2014

SOMMAIRE

Bushpoint Invest	169073	Sicris Immobilier S.A.	169059
Car Point S.à.r.l.	169090	Simax S.A.	169101
Cathy Goedert S.à r.l.	169104	Simon CP 2	169091
Codere Finance (Luxembourg) S.A.	169104	SOF-10 Starlight 9 GBP S.à r.l.	169062
Dabir Holding S.à r.l.	169061	SOLIFIN (Luxembourg) S.A.	169060
Docu Group (Lux 3) S.à r.l.	169066	Stubolux S.A.	169060
Drum S.A.	169066	Takolux Spf S.A.	169060
DS Smith Re	169102	Tanimara Charter S.A.	169063
Duosales S.à r.l.	169066	Tcarma S.A.	169062
Entrepreneurial Project Development (EPD)	169081	Telettra International	169059
Fiduseve S.A.	169058	Temprano Capital Partners Luxembourg S.à r.l.	169063
Flex Invest S.A.	169058	Terranum Corporate Properties S.à r.l.	169059
Guilger S.A.	169069	The Continuity Group Numéric S.A.	169058
Ilmauria S.A.	169064	The Continuity Group Numéric S.A.	169058
Immobilière Citem S.à.r.l.	169065	The Continuity Group Numéric S.A.	169058
Joint Management International SA	169064	TH Lord S.à r.l.	169061
Josy Welter Bertrange S.à.r.l.	169064	Thorenc PV Holding S.à r.l.	169060
Lemanik Sicav	169065	Tradix Sàrl	169101
Lux 42 Starlight Gbp S.à r.l.	169065	Twiddle's Keep S.à r.l.	169063
Lux 42 Starlight Gbp S.à r.l.	169064	Tyco International Holding S.à r.l.	169061
Schlassuecht S.à r.l.	169061	United Biscuits LuxCo GP S.à r.l.	169062
SEVENTEEN Rue du Nord S.C.A.	169063	Valera Holdings S.à r.l.	169067
Shing Shuan S.A.	169059		

Fiduseve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 82.421.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014167773/10.

(140191675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Flex Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 97.627.

Le bilan au 1^{er} janvier 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLEX INVEST S.A.

Référence de publication: 2014167776/10.

(140191424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

The Continuity Group Numéric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 170.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014168112/11.

(140191563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

The Continuity Group Numéric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 170.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014168113/11.

(140191719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

The Continuity Group Numéric S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 170.919.

Dépôt rectificatif du dépôt initial du 29 octobre 2014 sous la référence L 140191563

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014168114/12.

(140191839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Shing Shuan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 56, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 56.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168090/9.

(140191335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Sicris Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 85.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168094/10.

(140191239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Telettra International, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 7.483.

Par décision du Conseil d'administration prise par voie circulaire en date du 04 août 2014, Madame Sarah BRAVETTI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été cooptée au Conseil d'Administration avec effet au 21 mai 2014, en remplacement de Monsieur Fabio MASTROSIMONE, démissionnaire avec effet au 21 mai 2014.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Pour: *TELETTRA INTERNATIONAL*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014168129/16.

(140191810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Terranum Corporate Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 980.438,50.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 174.009.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 octobre 2014

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 24 octobre 2014:

- La démission de Monsieur William Bradley Beanblossom, gérant, avec adresse professionnelle au Two North Riverside Plaza, étage Suite 1500, USA - 60606 Chicago, Etats-Unis d'Amérique
- Monsieur Clifford Allen Payne, avec adresse professionnelle au Two North Riverside Plaza, étage Suite 1500, USA - 60606 Chicago, Etats-Unis d'Amérique est élu par l'Associé unique en tant que gérant et ce en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet au 24 octobre 2014.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014168109/19.

(140191236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Thorenc PV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168117/10.

(140191802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Stubolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 79.478.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué de la société STUBOLUX S.A.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Monsieur Michael GRÜNEISEN.

Référence de publication: 2014168105/10.

(140191284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

SOLIFIN (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 65.994.

Constitution 22 juillet 1998 (publication Mémorial: C 804 du 04 novembre 1998)

Le bilan au 31 décembre 2011, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Solifin (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014168098/14.

(140191543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Takolux Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 28.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2014

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Christian Knauff, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014168124/20.

(140191605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Schlassuecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 166.939.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168081/10.

(140191729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Tyco International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 381.751.876,55.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.091.

Avec effet au 27 octobre 2014, Monsieur Mirza Dautbegovic a démissionné de ses fonctions de gérant et gérant-délégué à la gestion journalière de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
TYCO INTERNATIONAL HOLDING S.à r.l.
Peter Schieser
Un Mandataire

Référence de publication: 2014168123/13.

(140191625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Dabir Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.119.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Octobre 2014.

Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant

Référence de publication: 2014168983/13.

(140193310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

TH Lord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.448,75.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 182.310.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession signé le 15 octobre 2014 que la société THREE HILLS, associé unique de la Société, a transféré l'ensemble des un million quarante-quatre mille huit cent soixante-quinze (1.044.875) parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Three Hills I S.à r.l., une société ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188993.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168135/16.

(140191444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

United Biscuits LuxCo GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 122.101.

—
EXTRAIT

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'extrait et le formulaire de réquisition correspondant déposés en date du 16 janvier 2014 sous la référence L140009610.

Il convient de lire le numéro d'immatriculation de l'un des associés actuels de la Société, Financière Daunou 8 S.à r.l., comme suit: "B 122403". Toutes les autres informations sont correctes.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

United Biscuits LuxCo GP S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014168154/17.

(140191777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Tcarma S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 137.673.

—
EXTRAIT

En date du 29 Octobre 2014, l'actionnaire unique de la Société Anonyme TCARMA S.A. représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Révocation de la société à responsabilité «KOBU S.à r.l.», (RCS Luxembourg B 84.077), avec siège à L- 2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis de son poste de Commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat.

2. Nomination en tant que commissaire aux comptes de la société SD COMPTA Sàrl domicilié au 11, Rue des Trois Cantons, L-8399 Windhof inscrite au Rcs Luxembourg sous le numéro B-89036 et ce avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

L'actionnaire Unique

Référence de publication: 2014168128/18.

(140191693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

SOF-10 Starlight 9 GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 188.548.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 28 octobre 2014 que la société SOF-10 Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt-six GBP) chacune à la société SOF-10 Starlight 8 GBP S.à r.l. dont le siège se situe 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée sous le numéro Luxembourg B 188 546.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- SOF-10 Starlight 8 GBP S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2014168097/19.

(140191631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Twiddle's Keep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3560 Dudelange, 1, rue des Saules.
R.C.S. Luxembourg B 100.978.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168121/9.

(140191484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

SEVENTEEN Rue du Nord S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 17, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 162.488.

Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le 23 septembre 2014

Le Conseil d'administration a approuvé le changement de siège social à partir du 1^{er} octobre 2014 au 17, rue du Nord L-2229 Luxembourg.

Le mandataire

Référence de publication: 2014168086/11.

(140191756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Tanimara Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 76.599.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 30 mai 2013 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge commissaire Thierry SCHILTZ en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions a déclaré closes les opérations de liquidation de la société anonyme TANIMARA CHARTER SA dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25 C boulevard Royal a été dénoncé en date du 20 juin 2006.

Pour extrait conforme

Anne Devin-Kessler

Le liquidateur

Référence de publication: 2014168126/15.

(140191646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Temprano Capital Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 179.121.

Il résulte de l'acte constitutif de la société à responsabilité limitée «TEMPRANO CAPITAL PARTNERS LUXEMBOURG S.à r.l.», établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 25 juillet 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2013, EAC/2013/9991, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg le 1^{er} août 2013 sous la référence de L130134142, publié au Mémorial C numéro 2298 du 18 septembre 2013, que le prénom et nom du gérant de catégorie B nommé par l'assemblée générale extraordinaire suivant les statuts, a été erronément inversés.

Il y a donc lieu de lire:

«Monsieur Viacheslav VOLOTOVSKIY, et non comme indiqué Monsieur Volotovskiy VIACHESLAV».

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14291. Reçu douze euros 12,00 €.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014168131/19.

(140191864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Joint Management International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.232.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014168481/10.

(140191974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Josy Welter Bertrange S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 28.511.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOSY WELTER BERTRANGE S.à r.l.

Référence de publication: 2014168482/10.

(140192030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Lux 42 Starlight Gbp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 188.749.

Par résolutions signées en date du 30 octobre 2014, les associés ont décidé

- de nommer Julien Petitfrère, avec adresse professionnelle au 3 rue Mozart L-2166 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet au 30 octobre 2014, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168510/13.

(140192740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Ilmauria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.
R.C.S. Luxembourg B 118.170.

Extrait de résolution de l'Actionnaire unique du 29 octobre 2014

L'Actionnaire unique en date du 29 octobre, a décidé, de prendre les résolutions suivantes:

La démission de

- Monsieur Rudy KLEMANN,

de son poste d'administrateur unique est accepté avec effet immédiat

Par conséquent, l'actionnaire unique décide de nommer:

- Monsieur Claude KLEMANN, administrateur, né le 6 décembre 1963 à Luxembourg, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht,

au poste d'administrateur unique pour une durée de cinq années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

La société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Pour extrait conforme

L'Actionnaire unique

Référence de publication: 2014168457/21.

(140192484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Lux 42 Starlight Gbp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 188.749.

Extrait des résolutions circulaires prises par les gérants de la Société en date du 30 Octobre 2014

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de gérance de la Société en date du 30 octobre 2014 que le siège social de la Société a été transféré du 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Thierry Drinka
Gérant

Référence de publication: 2014168511/14.

(140192740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Immobilière Citem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 135.786.

L'assemblée générale a décidé de révoquer avec effet Immédiat, M. Giacometti Giancarlo, de son poste de gérant.

L'assemblée générale a décidé de nommer, pour une durée illimitée à compter du 1^{er} septembre 2014, M. Thierry Giacometti, résident professionnellement 10, rue de l'Avenir - L3895 Foetz au poste de Gérant.

L'assemblée générale a décidé que le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société, en toutes circonstances, par sa seule signature.

Foetz, le 02 octobre 2014.

Pour la société
L'associé unique

Référence de publication: 2014168462/15.

(140192215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Lemanik Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 44.893.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 2 octobre 2014 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Mr Gianluigi Sagramoso, Via Trevano, 2A - CH-6900 Lugano;
- Mr Carlo Sagramoso, Via Bagutti, 5 - CH-6900 Lugano;
- Mr Luigi Fera, Via Bagutti, 5 - CH-6900 Lugano;
- Mr Maco Silvani, Via Bagutti, 5 - CH-6900 Lugano;
- Mr Marcel Zimmermann, Via Peri, 6 - CH-6900 Lugano;
- Mr Eric CHINCHON, rue Jean-Pierre Brasseur, 16-L-1258 Luxembourg.

2. Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf - L-2220 Luxembourg - Grand Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 mai 2015.

Mamer, le 3 octobre 2014.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2014168523/25.

(140192653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Duosales S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 166.860.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168981/10.

(140193211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Docu Group (Lux 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.102.300,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.711.

Suite au transfert de parts du 14 octobre 2014 entre GMT Communications Partners (Executive Fund) II L.P. et GMT Communications Partners II Feeder L.P., les 503 parts sociales de classe A et 1 part sociale de classe C sont désormais détenue par:

GMT Communications Partners II Feeder L.P., un limited partnership, ayant son siège social situé au 2711, Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, DE-19808, Etats-Unis d'Amérique et immatriculé auprès du registre des sociétés du Delaware sous le numéro 5558921

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour DOCU GROUP (LUX 3) S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2014168994/18.

(140192663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Drum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.281.

Extrait des résolutions adoptées en date du 30 octobre 2014 lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenues de manière extraordinaire

Il a été décidé de:

- Renouveler le mandat des administrateurs en place, à savoir Messieurs Marc Giorgetti, Paul Giorgetti et Paul Feider, pour une durée de six ans (jusqu'à l'assemblée des actionnaires devant statuer sur les comptes 2019 et devant se tenir en 2020).

- Renouveler le mandat de l'administrateur délégué en la personne de Monsieur Marc Giorgetti pour une durée de six ans (jusqu'à l'assemblée des actionnaires devant statuer sur les comptes 2019 et devant se tenir en 2020).

- Confirmer la décision du conseil d'administration de nommer au poste de Président du Conseil d'Administration Monsieur Marc Giorgetti pour une durée de six ans (jusqu'à l'assemblée des actionnaires devant statuer sur les comptes 2019 et devant se tenir en 2020).

- Reconduire le mandat de commissaire de Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard - Klein S.à r.l. ayant son siège social au 83, rue de la Libération à L-5969 Itzig et ce, jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 et devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Drum S.A.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014168996/26.

(140193360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Valera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.095.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-third day of September, at 6.21 p.m. CET.
Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Valera Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 69.095 and having a share capital of USD 21,000 (twenty-one thousand United States Dollars) (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 29 January 1999 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hespérange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 433 of 10 June 1999. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and were last amended on 16 January 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 1003 of 18 April 2014.

THERE APPEARED:

Covidien Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 61.111 and having a share capital of USD 300,500 (three hundred thousand five hundred United States Dollars) (the Sole Shareholder),

hereby represented by Adrien Pastorelli, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney under private seal given on 18 September 2014.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 21,000 (twenty-one thousand United States Dollars), divided into 42 (forty-two) shares having a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Amendment to the dates of the accounting year of the Company; and
3. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

In light of the advisory opinion (avis general CNC 01/2014) issued by the Luxembourg Accounting Standards Board (Commission des Normes Comptables) taking the view that a Luxembourg company may adopt a floating year-end under the double condition (i) that such year-end has to be determinable in advance and foreseeable and (ii) that the period of the annual year should not exceed 52 or, as the case may be, 53 weeks, the Meeting resolves to amend the dates of the accounting year of the Company so that the accounting year shall start on the day following the last Friday of the month of September and end on the last Friday of the month of September of the following year.

The Meeting further resolves that the current accounting year of the Company that started on Saturday 28 September 2013 shall close on Friday 26 September 2014.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Accounting Year.** The Company's accounting year begins on the day following the last Friday of the month of September and ends on the last Friday of the month of September of the following year."

Nothing further being on the agenda, the Meeting is closed at 6.26 p.m. CET.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de septembre, à 18.21 heures CET.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Valera Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.095 et ayant un capital social de USD 21,000 (vingt-et-un mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (la Société). La Société a été constituée sous la loi luxembourgeoise le 26 septembre 1997 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 27 du 14 janvier 1998. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois, le 16 janvier 2014, par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1062 du 25 avril 2014.

A comparu:

Covidien Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.111 et ayant un capital social de USD 300,500 (trois cent mille cinq cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Adrien Pastorelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 18 septembre 2014.

La procuration de l'Associé Unique représenté à l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à USD 300.500 (trois cent mille cinq cent Dollars des Etats-Unis) représenté par 601 (six cent un) parts sociales avec une valeur nominale de USD 500 (cinq cent Dollars des Etats-Unis).

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) Renonciation aux formalités de convocation;
- (2) Modification de l'année sociale de la Société;
- (3) Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point (2) ci-dessus

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

Au regard de l'avis rendu par la Commission des Normes Comptables (avis général CNC 01/2014) considérant qu'une société luxembourgeoise peut adopter une année sociale flottante sous la double condition (i) que la date d'ouverture et la date de clôture de l'exercice flottant soient prévisibles et déterminables ex ante et (ii) que l'exercice flottant n'excède pas 52 ou, le cas échéant, 53 semaines, l'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société afin que l'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le samedi 28 septembre 2013 se terminera le vendredi 26 septembre 2014.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

“ **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.”

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, l'Assemblée prend fin à 18.26 heures CET.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Pastorelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 3 octobre 2014. REM/2014/2173. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165962/134.

(140188697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Guilger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 191.225.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treize octobre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Magger S.A., ayant son siège social au 31, Grand Rue - L-1661 Luxembourg ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Stefano Giuffra, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination "Guilger S.A.".

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand- Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 La société a pour objet principal au Luxembourg et à l'étranger, l'acquisition et la création de brevets, licences, marques, tous droits intellectuels, immatériels, incorporels, comprenant tous les produits dérivés et également leur mise en valeur, la conservation, la protection et leur développement, ainsi que l'exploitation sous forme de licences, concessions ou autres, donnant droit à perception de redevances, royalties etc...

3.2 La société peut effectuer la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.3 La société peut réaliser toutes opérations en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. **Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

6. **Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. **Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. **Modification du capital.** Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2014. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été entièrement souscrites par la société Magger S.A. Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que

la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille deux cents euros.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 31, Grand Rue, L-1661 Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période maximale de six (6) ans:
 - a) Monsieur Stefano GIUFFRA, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.
 - b) Monsieur Didier GIRARD expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.
 - a) Madame Ann VAN WAUWE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période: S.à r.l Fidugec, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand Rue; R.C.S. B 101.914.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire du comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. GIUFFRA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48487. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165535/217.

(140188410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Bushpoint Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 191.370.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteenth, on the sixteenth day of the month of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company governed by the laws of Singapore "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE LTD", established and having its registered office in 049321 Singapore, 50 Collyer Quay Oue Bayfront #12-03,

here represented by Mrs. Vanessa TIMMERMANS, employee, residing professionally in L2370 Howald, 4, rue Peter-nelchen, by virtue of a proxy given under private seal.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary, to draw up the following articles of association of a "société anonyme", which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "BUSHPOINT INVEST".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) represented by one thousand two hundred (1,200) shares without nominal value.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary within thirty (30) business days. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1^{er}, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within thirty (30) days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her.

A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12. Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation).

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Tuesday of the month of May at 01:00 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2014.

The first annual general meeting shall be held in 2015.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Exceptionally, the depositary in relation to the bearer shares, in accordance with the law of July 28, 2014 concerning the compulsory deposit and immobilisation of shares and units in bearer form, as amended, may be appointed by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the one thousand two hundred (1,200) shares have been subscribed by the sole shareholder, LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE LTD, pre-designated and represented as said before, and entirely paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand Euros.

Extraordinary general meeting

The above-named party, acting in the hereabove stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2020:

1. Mrs. Jeanette LILJEKVIST HERMANSSON, company director, born in Västerås (Sweden), on June 15, 1961, residing in SE-185 95 Vaxholm, Buskuddsvägen 30 (Sweden), class A director;

2. Mr. Eric LECLERC, employee, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 4, 1967, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, class B director;

3. Mrs. Catherine BEERENS, employee, born in Ixelles (Belgium), on May 6, 1970, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, class B director.

Second resolution.

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2020:

Mr. Pascal FABECK, private employee, born in Arlon (Belgium), the 16th of November 1968, residing professionally in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Third resolution.

The company's registered office is located at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Fourth resolution.

In conformity with the dispositions of the law of July 28, 2014 concerning the compulsory deposit and immobilisation of shares and units in bearer form, the public limited company "LWM", established and having its registered office in L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 69890, is appointed as depositary.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois d'octobre;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

La société régie par les lois de Singapour "LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) LTD", établie et ayant son siège social à 049321 Singapore, 50 Collyer Quay Oue Bayfront #12-03,

ici représentée par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à L2370 Howald, 4, rue Peternelchen, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, qu'elle va constituer en tant qu'actionnaire ou avec tout autre associé de la société par la suite.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BUSHPOINT INVEST".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cents (1.200) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de trente (30) jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans trente (30) jours.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1^{er} mardi du mois de mai à 13.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Exceptionnellement, le dépositaire en relation avec les titres au porteur, conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, peut être nommé par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille deux cents (1.200) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, LWM CORPORATE SERVICES (SINGAPORE) PTE LTD, préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément:

Constatactions

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020:

1. Madame Jeanette LILJEKVIST HERMANSSON, administratrice de société, née à Västerås (Suède), le 15 juin 1961, demeurant à SE-185 95 Vaxholm, Buskuddsvägen 30 (Suède), administrateur de classe A;

2. Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, administrateur de classe B;

3. Madame Catherine BEERENS, employée, née à Ixelles (Belgique), le 6 mai 1970, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, administrateur de classe B.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, la société anonyme "LWM", établie et ayant son siège social à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69890, est nommée en tant que dépositaire.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2014. LAC/2014/48980. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167673/420.

(140191905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Entrepreneurial Project Development (EPD), Société Anonyme.

Siège social: L-8342 Olm, 15, rue Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 191.399.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen,
on the twenty-second day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1.- Mr Philippe CASTAIGNOS, contractor, residing at Saarwerdenstr. 28, D-40547 Düsseldorf, Germany,

here represented by:

Mr Jean-Luc KARLESKIND, company director, residing at Olm, Grand Duchy of Luxembourg,

pursuant to a proxy given under private seal in Luxemburg, on 02 October 2014;

2.- Mrs Naima FARID, employee, residing at 15, rue Napoléon I^{er}, L-8342 Olm, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by:

Mr Jean-Luc KARLESKIND, prenamed,

pursuant to a proxy given under private seal in Olm (Grand Duchy of Luxembourg, on 05 October 2014).

3.- Mr Jean-Luc KARLESKIND, prenamed, acting in his own name.

Said proxies, being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such proxy holder, acting in his here above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a joint stock company which the prenamed persons intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company ("société anonyme") under the name of "Entrepreneurial Project Development (EPD)".

Art. 2. The registered office is in the municipality of Kehlen, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company may provide management and advisory services to undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The company may provide management and advisory services to third party undertakings.

The company may carry out all trading activities in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.-EUR) each.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Art. 6. The shares are and will remain in the registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The sale or transfer of shares against or without consideration or because of death are not free. The following restrictions apply:

1. The shares may be freely sold or transferred between shareholders.

2. The sale or transfer of shares by a corporate shareholder is free, provided that it is made for the benefit of an associated company of the shareholder or its parent company.

3. In all other cases of sale or transfer of shares, there will be a pre-emption right in favour of the other shareholders. This right may be exercised under the following conditions:

The proposed sale or transfer must be notified to the Company by registered letter indicating the numbers of the shares, the surname, the first names, the occupation, the domicile and the nationality of the prospective shareholder(s)

as well as the purchase price of the shares proposed for sale. The share certificate of the share to be transferred, if any has been issued, must be joined to the letter and, if necessary, together with the documents giving evidence of the sale or transfer of the shares.

Within thirty days of the receipt of the notification, the board of directors must inform the shareholders, by registered letter with return receipt message, of the number and the purchase price of the shares to be sold or transferred.

The shareholders may acquire the shares within thirty days. Should the number of offers exceed the number of shares. Should the offer exceed the number of proposed shares, and in the absence of agreement between the shareholders, the board of directors will proceed to the splitting of the shares among the shareholders, pro rata the number of shares they already hold and within the limits of their offer.

Should the shareholders fail to exercise their rights under the conditions and within the deadline set forth above, or in the case of a partial exercise thereof, the board of directors will have to designate, within the following thirty days, any person or company of its choice as the acquirer of the shares in question.

The purchase price for the acquisition of the shares to be sold or transferred must be at least equal to the price offered by the proposed transferee. In the event of dispute regarding the serious nature of the offered price, like in the case that the price offered by this proposed transferee is not a price expressed in cash, or in the case of transfer or transmission without payment, the price for which the other shareholders may acquire the relevant shares is equal to the intrinsic value of the shares, including goodwill. Should a dispute arise on the intrinsic value thereof, the value will be set by an arbitrator, who will have to be chosen among persons having the title of bank professional or financier specialised in investments and having experience in the field of insurance and whose appointment will be agreed upon by all interested parties, and in the absence of such agreement, will be appointed by the President of the Tribunal d'Arrondissement of Luxembourg at the initiative of the party that first takes action; the other parties will have to be duly called. The award of this arbitrator will be final and conclusive.

4. In the event that the board of directors is requested to register in the register of the registered shares a sale or transfer, which is not in compliance with the present article, this registration request will be deemed as an offer to transfer shares; the board of directors will then have to inform the other shareholders in accordance with the pre-emption procedure mentioned above and which allows those shareholders to acquire the relevant shares.

5. The above-mentioned provisions apply to all cases of sale or transfer of shares, even a public sale by virtue of a court order or otherwise.

Board of directors and statutory auditors

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 8. The board of directors shall choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The first chairman may be elected at the first general meeting of shareholders.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all of the directors. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

Art. 9. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 10. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 11. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 12. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management of the company and within such daily management to one or more directors, executives, employees or other persons who may be but need not to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chooses by it.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 13. The Company will be bound either by the joint signature of two (2) directors, one signature being in every case the signature of the delegated of the board, or by the sole signature of the delegated of the board, or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 14. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 15. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 16. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fifteenth (15) of March of each year at Luxembourg at 03.00 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 19. The business year begins on 1 October of each year and ends on 30 September the following year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 20. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 22. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 30 September 2015.

The first annual general meeting shall be held in March 2016.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The three hundred and ten (310) ordinary shares have been subscribed to as follows:

1.- Mr Philippe CASTAIGNOS, prenamed, two hundred seventy-eight shares	278
2.- Mrs Naima FARID, prenamed, sixteen shares	16
3.- Mr Jean-Luc KARLESKIND, prenamed, sixteen shares	16
TOTAL: THREE HUNDRED AND TEN SHARES	<u>310</u>

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2019:

- a) Mr Philippe CASTAIGNOS, contractor, born in Oran (Algeria), on 09 March 1955, residing at Saarwerdenstr. 28, D-40547 Düsseldorf, Germany;
- b) Mr Jean-Luc KARLESKIND, company director, born in Sarrebourg (France), on 25 September 1959, residing at 15, rue Napoléon I^{er}, L-8342 Olm, Grand Duchy of Luxembourg; and
- c) Mrs Naima FARID, employee, born in Casablanca (Morocco), on 15 December 1961, residing at 15, rue Napoléon I^{er}, L-8342 Olm, Grand Duchy of Luxembourg.

According to article EIGHT (8) of the present Articles of Incorporation, Mr Philippe CASTAIGNOS is elected first chairman of the Board of Directors.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 30 September 2019:

the company "Compagnie Européenne de Révision S.à r.l.", a société à responsabilité limitée» with registered office at 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel (RCS Luxembourg, section B number 37 039).

Third resolution

The company's registered office is located at 15, rue Napoléon I^{er}, L-8342 Olm, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

Pursuant to the powers conferred to the general meeting of shareholders by article twelve (12) of the Articles of Incorporation, the general meeting appoints as first managing director (administrateur-délégué) of the company, Mr

Philippe CASTAIGNOS, prenamed, who is allowed to engage the company by his individual signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze,

le vingt-deux octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Philippe CASTAIGNOS, entrepreneur, né à Oran (Algérie), le 09 mars 1955, demeurant Saarwerdenstr. 28, D-40547 Düsseldorf (Allemagne),

ici représenté par:

Monsieur Jean-Luc KARLESKIND, administrateur de société, demeurant à Olm (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 02 octobre 2014;

2.- Madame Naima FARID, employée privée, demeurant au 15, rue Napoléon I^{er}, L-8342 Olm, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par:

Monsieur Jean-Luc KARLESKIND, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Olm, Grand-Duché de Luxembourg, le 05 octobre 2014;

3.- Monsieur Jean-Luc KARLESKIND, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Lequel mandataire, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les personnes prémentionnées déclarent constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Entrepreneurial Project Development (EPD)».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut fournir des services de gestion et de conseils à des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La société peut fournir des services de gestion et de conseils à des entreprises tierces.

La société peut encore exercer toute activité de négoce au Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La cession ou le transfert d'actions tant à titre onéreux qu'à titre gratuit ou par suite de décès ne sont pas libres. Ils sont soumis aux restrictions suivantes:

1. Les actions sont librement cessibles ou transférables entre actionnaires.

2. La cession ou le transfert d'actions par un actionnaire personne morale est libre s'il intervient au profit d'un affilié de l'actionnaire ou de sa maison-mère.

3. Dans tous les autres cas de cession ou de transfert d'actions, il existera un droit de préemption au profit des autres actionnaires. Ce droit s'exercera dans les conditions suivantes:

La cession ou le transfert projetés doivent être notifiés à la Société par lettre recommandée, indiquant les numéros des actions, les nom, prénoms, profession, domicile et nationalité du ou des actionnaires proposés ainsi que le prix de cession des actions proposées. Cette lettre doit être accompagnée du certificat d'inscription des actions à transmettre, s'il en a été émis et, s'il y a lieu, de toute pièce justificative de la cession ou du transfert.

Le conseil d'administration doit, dans les trente jours suivant la réception de cette notification, porter à la connaissance des actionnaires, par lettre recommandée, avec accusé de réception, le nombre et le prix des actions à céder ou à transférer.

Les actionnaires disposent d'un délai de trente jours pour se porter acquéreurs des actions. En cas de demande excédant le nombre des actions offertes, et à défaut d'entente entre les demandeurs, il est procédé par le conseil d'administration à une répartition des actions entre ces derniers, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont déjà titulaires et dans la limite de leur demande.

A défaut d'exercice de leurs droits par les actionnaires dans les conditions et délais ci-dessus, ou en cas d'exercice partiel, le conseil d'administration devra, dans les trente jours qui suivront, désigner toute personne ou société de son choix comme acquéreur des actions en question.

Le prix à payer pour l'acquisition des actions à céder ou à transférer doit être au moins égal à celui offert par le cessionnaire proposé. En cas de contestation sur le caractère sérieux du prix ainsi offert, comme dans le cas où le prix proposé par ce tiers n'est pas un prix en numéraire, ou encore en cas de cession ou de transmission à titre gratuit, le prix auquel les autres actionnaires peuvent acquérir les actions en question est égal à la valeur intrinsèque de celles-ci, goodwill compris. En cas de désaccord sur cette valeur intrinsèque, celle-ci sera fixée par un arbitre, qui devra être pris parmi des personnes ayant la qualification de banquier ou de financier spécialisé en matière d'investissement et disposant d'expérience dans le domaine des assurances, sur le nom duquel toutes les parties concernées auront à s'entendre, et qui, à défaut d'entente, sera désigné par le Président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la requête de la partie la plus diligente, les autres dûment appelées. La sentence de cet arbitre sera définitive et sans recours.

4. Au cas où le conseil d'administration est requis d'opérer sur le registre des actions nominatives une cession ou un transfert non conformes aux dispositions du présent article, cette réquisition d'inscription équivaut à une offre de cession dont le conseil d'administration avise les autres actionnaires selon la procédure de préemption indiquée ci-dessus et qui les autorise à acquérir les actions concernées.

5. Les dispositions qui précèdent sont applicables à tous les cas de cession ou de transfert, même aux adjudications en vertu d'ordonnance de justice ou autrement.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 8. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le premier président du conseil peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 9. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) délégué(e) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quinze (15) mars de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 20. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 septembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en mars 2016.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les trois cent dix (310) actions ordinaires ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Philippe CASTAIGNOS, prénommé, deux cent soixante-dix-huit actions	278
2.- Madame Naima FARID, prénommée, seize actions	16
3.- Monsieur Jean-Luc KARLESKIND, prénommé, seize actions	16
TOTAL: TROIS CENT DIX ACTIONS	310

Les actions ont toutes été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

169090

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019:

a) Monsieur Philippe CASTAIGNOS, entrepreneur, né à Oran (Algérie), le 09 mars 1955, demeurant Saarwerdenstr. 28, D-40547 Düsseldorf, Allemagne;

b) Monsieur Jean-Luc KARLESKIND, administrateur de société, né à Sarrebourg (France), le 25 septembre 1959, demeurant au 15, rue Napoléon I^{er}, L-8342 Olm, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) Madame Naima FARID, employée privée, née à Casablanca (Maroc), le 15 décembre 1961, demeurant au 15, rue Napoléon I^{er}, L-8342 Olm, Grand-Duché de Luxembourg.

En conformité avec l'article HUIT (8) des présents statuts, Monsieur Philippe CASTAIGNOS a été nommé aux fonctions de premier président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2019:

la société «Compagnie Européenne de Révision S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social au 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel (RCS Luxembourg, section B numéro 37 039).

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 15, boulevard Napoléon I^{er}, L-8342 Olm, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article DOUZE (12) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Philippe CASTAIGNOS, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, la même personne comparante a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.L. KARLESKIND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14345. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014169002/497.

(140192774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Car Point S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 63.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168953/9.

(140192919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Simon CP 2, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.224.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second day of October.

Before the undersigned, Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Simon Property Group L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, with its registered office at 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (United States of America),

here represented by Ms. Claudia Rouckert, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Simon CP 1, a Luxembourg société à responsabilité limitée, with its registered office located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg,

here represented by Ms. Claudia Rouckert, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state, as follows, the articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name / Types of Shareholders. The name of the company is "Simon CP 2" (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

The Company exists between one or more unlimited shareholders jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that such liabilities cannot be paid out of the assets of the Company (the Unlimited Shareholder(s)) and one or more limited shareholders liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares (the Limited Shareholder(s)).

The Limited Shareholders and the Unlimited Shareholder(s) are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

Art. 2. Registered office

2.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Manager. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager. If the Manager determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities by way of private or public offer. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or

otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

4.3 Where there is one sole Unlimited Shareholder, in the event of death, winding-up, legal incapacity, resignation, bankruptcy or any other similar proceedings affecting the Unlimited Shareholder, the Company will be continued and a replacement Unlimited Shareholder will be appointed no later than ten (10) business days following the occurrence of the applicable event, and such replacement must be resolved upon unanimously by all the remaining Shareholders. In case the Shareholders cannot agree on a replacement Unlimited Shareholder, the Company will be dissolved and liquidated.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of one (1) Unlimited Share (the Unlimited Share) and thirty-thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The Unlimited Shares and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.2 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.4 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5 Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management - Representation.

7.1 The Company shall be managed by a manager appointed by the Shareholders who set(s) the term of his office (the Manager). The Manager may be a Shareholder or a third party.

7.2 In the absence of a Manager appointed in accordance with paragraph 7.1, all the powers will be exercised by the Unlimited Shareholder or, in case of plurality of Unlimited Shareholders, by each Unlimited Shareholder acting separately.

7.3 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law or by the Articles to the Shareholders or the Supervisory Board and has full powers to carry out and approve for the Company all acts and operations consistent with the Company's objects.

7.4 If the Manager is not an Unlimited Shareholder, the Manager will be liable (i) towards the Company in accordance with general law for the execution of the mandate given to him/them and for any misconduct in the management of the Company's affairs and (ii) towards the Company and any third parties for damages resulting from the violation of the Law or the Articles.

7.5 If a legal entity is appointed as a Manager, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in its own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which he represents.

7.6 Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.7 The Manager will report on the results of its management and administration to the Shareholders.

7.8 The Manager may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The Manager will determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed are in any case revocable ad nutum by decision of the Manager.

7.9 The Company shall be bound by the sole signature of the Manager or by the signature of any person(s) to whom the power to sign on behalf of the Company has been validly delegated by the Manager in accordance with article 7.8. of the Company.

7.10 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Manager must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

IV. General meetings of shareholders

Art. 8. Powers and voting rights.

8.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

8.2 Each share entitles the holder to one (1) vote.

Art. 9. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

9.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Manager or by the Supervisory Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth of the share capital.

9.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

9.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

9.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

9.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

9.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

9.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

9.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital present or represented.

9.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, including the consent of the Unlimited Shareholder(s) unless otherwise specified by these Articles.

9.10 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 10. Supervisory Board / Réviseurs d'entreprises.

10.1 The Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders.

10.2 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) who will then replace the Supervisory Board.

10.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board / approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

10.4 The Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.

10.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the Manager or any of its members.

10.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

10.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

10.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

10.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

10.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

10.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

10.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 11. Financial year and approval of annual accounts.

11.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

11.2 Each year, the Manager must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the Manager and Supervisory Board members to the Company.

11.3 One month before the annual General Meeting, the Manager shall provide the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

11.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

11.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Manager's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Allocation of profits.

12.1 Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent. (10%) of the share capital.

12.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Manager is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

12.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Manager must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Manager must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the Supervisory Board or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Manager which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitory provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription and payment

1. Simon CP 1, S.à.r.l., represented as stated above, subscribes for one (1) Unlimited Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay it in full by a contribution in cash in the amount of one euro (EUR 1).

2. Simon Property Group L.P., represented as stated above, subscribes for thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) Ordinary Shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 30,999).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its Shareholders, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1 Is appointed as Manager of the Company for a period of six (6) years, Simon CP 1, a Luxembourg société à responsabilité limitée, with its registered office located at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg.

Simon CP 1, S.à.r.l., appoints Brian McDade, born on May 15, 1979 in Pawtucket (United States of America), residing at 1044 Pawtucket Drive, Westfield, IN 46074 (United States of America), as its permanent representative in accordance with article 51bis of the Law.

2 The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a period of six (6) years:

- Andrew Juster, born on June 4, 1952 in New York, New York (United States of America), residing at 1111 E. 82nd Street, Indianapolis, IN 46240 (United States of America);

- Steven E. Fivel, born on January 19, 1961 in Indiana (United States of America), residing at 46032 Carmel, Indiana, United States of America, 1795 Summerlakes Court; and

- James Barkley, born on December 21, 1951 in South Bend, Indiana (United States of America), residing at 6320 N. Ewing Street, Indianapolis, IN 46220 (United States of America).

3 The registered office of the Company is set at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour d'octobre.

Par devant le soussigné, Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Simon Property Group L.P., une société en commandite (limited partnership) constitué selon les lois du Delaware, dont le siège social est établi au 225 W. Washington Street, Indianapolis, IN 46204 (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Simon CP 1, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination / Types d'actionnaires. Le nom de la société est "Simon CP 2" (la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

La Société existe entre un ou plusieurs actionnaires commandités conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes de la Société dans la mesure où ces dettes ne peuvent être payées sur les actifs de la Société (le(s) Actionnaire(s) Commandité(s)) et un ou plusieurs actionnaires commanditaires responsables à concurrence du montant du capital engagé par eux dans la Société à la souscription des actions (le(s) Actionnaire(s) Commanditaires(s)).

Le(s) Actionnaire(s) Commandité(s) et le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) sont collectivement désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du Gérant. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant. Lorsque le Gérant estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle

de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder par voie d'offre publique ou privée à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

4.3 Au cas où il n'y a qu'un seul Actionnaire Commandité, en cas de décès, liquidation, incapacité légale, démission, faillite ou toute autre procédure similaire affectant l'Actionnaire Commandité, la Société continuera d'exister et un Actionnaire Commandité remplaçant sera nommé au plus tard dans les dix (10) jours ouvrables suivant la survenance de l'événement en cause, et ce remplacement doit être décidé à l'unanimité par tous les Actionnaires restants. Dans le cas où les Actionnaires ne peuvent se mettre d'accord sur un Actionnaire Commandité remplaçant, la Société sera dissoute et liquidée.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par une (1) action de commandité (les Actions de Commandité) et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Les Actions de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.4 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions.

6.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérance - Représentation.

7.1 La Société est gérée par un gérant nommé par les Actionnaires qui fixent la durée de son mandat (le Gérant). Le Gérant peut être un Actionnaire ou un tiers.

7.2 En l'absence de Gérant nommé conformément au paragraphe 7.1, tous les pouvoirs seront exercés par l'Actionnaire Commandité ou, en cas de pluralité d'Actionnaires Commandités, par chaque Actionnaire Commandité agissant séparément.

7.3 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance et dispose de tous les pouvoirs pour effectuer et approuver pour la Société tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

7.4 Si le Gérant n'est pas Actionnaire Commandité, le Gérant sera responsable (i) envers la Société conformément au droit commun pour l'exécution du mandat qui lui a été donné et pour toute faute dans la gestion des affaires de la Société et (ii) envers la Société et tout tiers pour des dommages résultants de la violation de la Loi ou des Statuts.

7.5 Lorsqu'une personne morale est nommée Gérant, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission de Gérant. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

7.6 Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

7.7 Le Gérant rendra compte des résultats de sa gestion et de son administration aux Actionnaires.

7.8 Le Gérant peut à tout moment, nommer un ou plusieurs agent(s) ad hoc afin d'accomplir des tâches spécifiques. Le Gérant déterminera les pouvoirs et la rémunération (le cas échéant) de cet/ces agent(s), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente pour la mission. L'agent/les agents ainsi nommé(s) [est/sont] en tout cas révocable(s) ad nutum par décision du Gérant.

7.9 La Société est engagée par la signature unique du Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir de signer pour le compte de la Société a été valablement délégué par le Gérant conformément à l'article 7.8. des Statuts.

7.10 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Gérant doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou tout autre directeur de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un associé, un directeur ou employé de cette autre société ou personne.

IV. Assemblée des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs et droits de vote.

8.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale).

8.2 Chaque action donne droit à un (1) vote.

Art. 9. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

9.1 Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Gérant ou du Conseil de Surveillance. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des Actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

9.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

9.3 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

9.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

9.5 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

9.6 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

9.7 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

9.8 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

9.9 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient

l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, incluant l'approbation du/des Actionnaire(s) Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts.

9.10 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 10. Conseil de Surveillance /Réviseurs d'entreprises.

10.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.

10.2 Quand la loi le requiert, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui vont alors remplacer le Conseil de Surveillance.

10.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

10.4 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

10.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par un Gérant ou par l'un de ses membres.

10.6 Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

10.7 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

10.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

10.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

10.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

10.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Art. 11. Exercice social et approbation des comptes annuels.

11.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

11.2 Chaque année, le Gérant dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des agents, du Gérant et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

11.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux membres du Conseil de Surveillance, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

11.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

11.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue du Gérant, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Affectation des bénéfices.

12.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

12.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation du Gérant est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

12.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Gérant;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Gérant dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Gérant qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

15.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

15.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les Actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

1. Simon CP 1, S.à.r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1), et de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de un euro (EUR 1).

2. Simon Property Group L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 30.999).

Le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros.

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Simon CP 1, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est nommée en tant que Gérant de la Société pour une durée de six (6) ans.

Simon CP 1 nomme Brian McDade, né le 15 mai 1979 à Pawtucket (Etats-Unis d'Amérique), de résidence au 1044 Pawtucket Drive, Westfield, IN 46074 (Etats-Unis d'Amérique) en tant que représentant permanent et conformément à l'article 51bis de la Loi.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Andrew Juster, né le 4 juin 1952 à New York (Etats-Unis d'Amérique), de résidence au at 1111 E. 82nd Street, Indianapolis, IN 46240 (Etats-Unis d'Amérique);

- Steven E. Fivel, né le 19 janvier 1961 à Indiana (Etats-Unis d'Amérique), de résidence au 46032 Carmel, Indiana, Etats-Unis d'Amérique, 1795 Summerlakes Court (Etats-Unis d'Amérique); et

- James Barkley, né le 21 décembre 1951 à South Bend, Indiana (Etats-Unis d'Amérique), de résidence au 6320 N. Ewing Street, Indianapolis, IN 46220 (Etats-Unis d'Amérique).

3. Le siège social de la Société est établi au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13474. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014165875/583.

(140188375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2014.

Simax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.406.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2014168096/10.

(140191958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Tradix Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 177.695.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

TRADIX SARL

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2014168142/13.

(140191523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

DS Smith Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8/10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 186.203.

Rectificatif d'une erreur matérielle relative à l'acte de constitution du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, du 4 avril 2014, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 16 avril 2014 sous la référence L140063205

In the year two thousand and fourteen, on the second day of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 93.199, duly represented by Me Robert Goerend, avocat, having his professional address at Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on the day of October 2014.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l., represented as described above, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of DS Smith Re, a public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 186.203 (the "Company").

II. The Company was previously incorporated under the laws of the Isle of Man, under the name D.S.S. Insurances Limited, with its former registered office at 1st Floor, Rose House, 51 - 59 Circular Road, Douglas, Isle Of Man, IM1 1RE, registered with the Isle of Man Companies Registry under number 045734C, before transferring its registered seat from the Isle of Man to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and changing its name from D.S.S. Insurances Limited into DS Smith Re, pursuant to a deed received by the undersigned notary, on 4 April 2014, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1052 of 25 April, 2014, page 50470 (the "Migration Deed").

III. A material error has occurred in the Migration Deed, pursuant to which the former sole shareholder of the Company, DS Smith Holdings Limited, a company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 350 Euston Road, London, NW1 3 AX, United Kingdom, registered with the Companies House in London under the number 06739623, has mistakenly (i) confirmed on basis of (a) the intermediary accounts of the Company, dated 31 January 2014 and (b) the independent auditor's report on the intermediary accounts, issued by Deloitte Audit S.à r.l., having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67895, that the net assets of the Company were valued at two million eight hundred fifty-two thousand eight hundred thirty Pound (GBP 2,852,830.-) corresponding at least to three million four hundred sixty-one thousand seven hundred nine Euro (EUR 3,461,709.-); and (ii) resolved to set the share capital of the Company at three million four hundred sixty-one thousand seven hundred nine Euro (EUR 3,461,709.-), represented by three million four hundred sixty-one thousand seven hundred nine (3,461,709) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), each.

Whereas on basis of such intermediary accounts, the valuation of the net assets amounts in fact to two million eight hundred forty-two thousand one hundred sixty Pound (GBP 2,842,160.-), corresponding at such date to three million four hundred forty-eight thousand seven hundred sixty-two Euro (EUR 3,448,762.-)

Therefore, the Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to act the following corrective resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder acknowledged that a material error occurred in the Migration Deed, pursuant to which the share capital of the Company was set at three million four hundred sixty-one thousand seven hundred nine Euro (EUR 3,461,709.-), represented by three million four hundred sixty-one thousand seven hundred nine (3,461,709) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, whereas the share capital should have been set at three million four hundred forty-eight thousand seven hundred sixty-two Euro (EUR 3.448.762.-), represented by three million four hundred forty-eight thousand seven hundred sixty-two (3.448.762) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Therefore, the Sole Shareholder resolved to correct the article 6.1 of the articles of associations of the Company, which shall henceforth be read as follows:

« **6.1.** The share capital is set at three million four hundred forty eight thousand seven hundred sixty two Euro (EUR 3.448.762.-), represented by three million four hundred forty eight thousand seven hundred sixty-two (3.448.762) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up.»

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to mention the present rectification deed whenever and wherever necessary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Follows the French version:

Suit la version française:

L'an deux mille quatorze, le deux octobre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.199 (la «Société»), dûment représentée par Me Robert Goerend, avocat, ayant son adresse professionnelle au Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le octobre 2014.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. DS SMITH (LUXEMBOURG) S.à r.l., représentée comme décrit ci-dessus, est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de la société anonyme DS Smith Re, ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 186.203 (la «Société»).

II. La Société était préalablement constituée et existait sous les lois de l'Île de Man sous le nom D.S.S. Insurances Limited, avec son siège social à 1st Floor, Rose House, 51 - 59 Circular Road, Douglas, Île de Man, IM1 1RE et était immatriculée au registre des sociétés de l'Île de Man sous le numéro 045734C, avant de migrer son siège social depuis l'Île de Man au Grand-Duché de Luxembourg et de changer son nom en DS Smith Re, suivant l'acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 avril 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1052 du 25 avril 2014, page 50470 (l'«Acte de Migration»).

III. L'acte de migration contient une erreur matérielle, étant donné que l'ancien actionnaire de la Société, la société DS Smith Holdings Limited, constituée et existant sous les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social à 350 Euston Road, Londres, NW1 3 AX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 06739623, avait par erreur (i) confirmée sur base (a) des comptes intermédiaires de la Société établis le 31 janvier 2014 et (b) du rapport du réviseur, établi par Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895, que l'actif net de la Société était évalué à une valeur de deux millions huit cent cinquante-deux mille huit cent trente Livres (GBP 2.852.830,-), correspondant au moins à trois millions quatre cent soixante et un mille sept cent neuf Euros (EUR 3.461.709,-); et (ii) décidé de fixer le capital social de la Société à trois millions quatre cent soixante et un mille sept cent neuf Euros (EUR 3.461.709,-), représenté par trois millions quatre cent soixante et un mille sept cent neuf (3.461.709) actions avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutefois, sur base des comptes intermédiaires, la valeur de l'actif net correspond en réalité à deux millions huit cent quarante-deux mille cent soixante Livres (GBP 2.842.160,-), correspondant à cette date au moins à trois millions quatre cent quarante-huit mille sept cent soixante-deux Euros (EUR 3.448.762,-).

Par conséquent, l'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Actionnaire Unique reconnaît qu'une erreur matérielle est intervenue dans l'Acte de Migration, selon laquelle le capital social de la Société a été fixé à trois millions quatre cent soixante et un mille sept cent neuf Euros (EUR 3.461.709,-), représenté par trois millions quatre cent soixante et un mille sept cent neuf (3.461.709) actions avec une valeur nominale

de un Euro (EUR 1,-) chacune, alors que le capital social aurait dû être fixé à trois millions quatre cent quarante-huit mille sept cent soixante-deux Euros (EUR 3.448.762,-), représenté par trois millions quatre cent quarante-huit mille sept cent soixante-deux (3.448.762) actions avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Par conséquent, l'Actionnaire Unique a décidé de corriger l'article 6.1 des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société s'élève à trois millions quatre cent quarante-huit mille sept cent soixante-deux Euros (EUR 3.448.762,-) représenté par trois millions quatre cent quarante-huit mille sept cent soixante-deux (3.448.762) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.»

L'Actionnaire Unique a demandé au notaire soussigné de mentionner la présente rectification à chaque fois que nécessaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille euros (1.000.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la partie comparante, représentée par les mandataires, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la partie comparante, représentée par le mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GOEREND, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46478. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168997/139.

(140193560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Codere Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 108.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014168963/10.

(140193253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Cathy Goedert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 47, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 181.262.

Procès-verbal de la réunion en assemblée extraordinaire des associés en date du 17 octobre 2014

Suite à une cession de parts sociales datée du 17/10/2014, Madame Michèle SCHMITZ, salariée, demeurant à L-5368 Schuttrange, 56, rue de Canach, cède à Madame Laure GOEDERT, salariée, demeurant à L-1243 Luxembourg, 23, rue Félix de Blochhausen les 10 (dix) parts sociales. Suite à ce qui précède la répartition des parts sociales est la suivante:

Catherine Goedert	66 parts
Laure Goedert	10 parts
EG-Marketing SARL	24 parts

Référence de publication: 2014168954/14.

(140193406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.